

Crèche Bersot - Transformation en Maison de l'Enfance - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon, en collaboration étroite avec la Caisse d'Allocations Familiales, conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste en matière de garde des jeunes enfants, notamment dans le cadre du Contrat Enfance. Afin de répondre encore mieux aux besoins des familles, il est proposé d'envisager la transformation de la crèche Bersot en Maison de l'Enfance.

Cet établissement présenterait un caractère innovant dans la mesure où il constituerait une structure multi-accueil (accueil collectif, familial et occasionnel) en même temps qu'un lieu ressources ouvert sur le quartier et aux partenaires institutionnels et associatifs. Ce projet permettrait en outre d'optimiser la gestion du patrimoine municipal et la gestion des crèches en regroupant dans un même site la crèche Bersot, celle de la Vieille Monnaie et la Halte Mégevand.

La Maison de l'Enfance comporterait 72 places en crèche collective, 20 places en halte-garderie et 15 places en crèche familiale, dont 6 places d'accueil d'urgence et 4 d'accueil d'enfants handicapés. Elle serait ouverte du lundi au samedi entre 7 h et 19 h 30, ce qui constitue une amplitude d'ouverture particulièrement large et répond à une demande forte des usagers, en particulier ceux du centre-ville (dont un grand nombre de commerçants). L'accent serait mis sur la souplesse de fonctionnement dans les modes de garde : large choix de forfaits de garde, passerelles entre la halte-garderie et les crèches collectives et familiales, accueil périscolaire.

Le lieu ressources petite enfance serait géré en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Département (PMI), le relais assistantes-maternelles et les partenaires associatifs. Il permettrait aux parents de trouver dans un même lieu toutes les informations relatives à la petite enfance, et constituerait un lieu d'échanges et de conseils pour les parents rencontrant des difficultés relatives à l'éveil et à l'éducation, au sens large, de leurs enfants.

Ce projet remplit les conditions exigées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour élargir au Fonds d'investissement spécial pour les structures d'accueil petite enfance. Ce fonds permet aux collectivités locales de bénéficier d'une subvention pouvant aller de 50 à 70 000 F par place offerte dans la structure d'accueil.

Etant donné le coût estimatif du projet, 10 MF (~1,5 M€), la Ville ne s'engagera dans sa réalisation qu'à condition qu'il soit retenu par la CNAF au titre du Fonds d'investissement spécial, et ce pour un montant significatif. Cette participation de la CNAF conditionnera de même l'engagement des crédits d'études (400 KF soit 61 K€) qui permettraient courant 2002 de définir le programme précis des travaux à réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le principe de la réalisation de la Maison de l'Enfance
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de la CAF de Besançon
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention du Département du Doubs.

«M. Pascal BONNET : Je voudrais savoir de qui il s'agit quand on parle de partenaires associatifs. Est-ce qu'on peut préciser de quelles associations il s'agit ?

M. LE MAIRE : Mme FELLMANN qui suit cela de très près va vous répondre.

Mme Françoise FELLMANN : Dans le cadre de cette Maison de l'Enfance, les différents partenaires pourraient être en fait basés dans cette maison. Ce pourrait être le Conseil Général, la CAF, le CECAD avec les Marmots, c'est des exemples. Donc, quand on parle d'association, ce n'est peut-être pas effectivement le bon terme, ça veut dire que dans cette maison, on pourra avoir des permanences de différents organismes.

M. LE MAIRE : Vous savez que la Crèche Bersot est la crèche la plus ancienne de Besançon. Pour l'instant, vous l'avez lu car c'est précisé dans le rapport, qu'étant donné le coût estimatif du projet de 10 millions de francs, la Ville ne s'engagera dans sa réalisation qu'à condition qu'il soit retenu par la CNAF, au titre du fonds d'investissement spécial, et ce pour un montant significatif. Pour l'instant donc on engage le processus pour pouvoir bénéficier éventuellement de subventions très intéressantes et aller assez vite dans ce projet et ce n'est que si nous avons ces subventions que nous nous engagerons rapidement. Je le répète pour ne pas que vous me reprochiez, si par malheur nous n'avons pas de subvention, d'avoir dit qu'on allait lancer la Maison de l'Enfance et ne pas l'avoir fait. Donc je vous demande quand même de lire attentivement la page 2 du rapport, c'est bien cela Madame la Première Adjointe ?

Mme Françoise FELLMANN : Oui.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai juste une petite question parce que j'ai des souvenirs du temps où j'étais maman de jeunes enfants et où j'avais la poussette, le vanity, le cartable, le sac à main. Je comprends bien l'aspect financier du regroupement, mais je pense aux mamans à 7 heures du matin. Ça va faire beaucoup plus loin, forcément pour se déplacer. Est-ce que ce sera plus pratique ? Je ne suis pas sûre.

Mme Françoise FELLMANN : Je peux répondre à cette question parce que j'ai la liste des parents qui fréquentent la Crèche Bersot et celle de la Vieille Monnaie. On s'aperçoit que ce sont aussi des gens de Battant, de Velotte. Donc en fait nos crèches, on en a 14, ne sont pas par quartier comme les écoles et à la personne qui veut inscrire son enfant à la crèche, on lui propose la crèche où il y a des places disponibles, ce n'est pas franchement une question de quartier.

Je n'ai pas regardé pour la halte Mégevand mais c'est une halte garderie donc utile en fait à toute la ville, ce n'est pas forcément le centre-ville comme on l'entend.

M. LE MAIRE : Ce que je voudrais quand même préciser, c'est qu'on n'a pas dit que demain on allait supprimer la crèche de la rue de la Vieille Monnaie. Nous allons lancer une étude et si cette étude aboutit, eh bien effectivement nous allons aller plus loin en avant pour faire de la Crèche Bersot une Maison de l'Enfance. Donc pour l'instant il n'y a pas de menaces qui pèsent sur la crèche de la rue de la Vieille Monnaie, les choses sont bien claires. Et il y aura bien entendu, si ça se faisait, une très large concertation. Maintenant je fais très attention à ce que nous disons parce qu'après on nous fait des procès d'intention...

Mme Corinne TISSIER : Je crois que c'est tout à fait intéressant d'avoir une Maison de l'Enfance telle qu'elle sera faite à Bersot mais il sera important que la concertation puisse démarrer assez tôt pour éviter des problèmes...

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme Corinne TISSIER : ... et il faut être sûr que la structure de Bersot correspondra à toutes les demandes sur la Boucle.

M. LE MAIRE : Pourquoi passons-nous cela un peu en urgence ? Parce qu'il fallait se décider très rapidement pour ne pas perdre le bénéfice éventuel de ces crédits. Nous aurons ensuite le temps de discuter par rapport à cela, soit en deux ans. Donc la concertation sera totale comme habituellement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.